

REVENTE OU AUTOCONSOMMATION, ON A LE CHOIX!

Le cadastre solaire calcule la quantité d'énergie que le soleil transmet à votre toiture et vous propose différentes façons de la valoriser à l'aide des panneaux solaires. Il existe deux types de panneaux solaires.

1. **Les panneaux solaires thermiques** qui sont généralement utilisés pour chauffer l'eau chaude sanitaire, mais qui peuvent également être utilisés pour chauffer votre maison.

2. **Les panneaux solaires photovoltaïques** qui vous permettent de produire de l'électricité. Dans ce cas vous pouvez revendre la totalité de votre électricité ou l'auto-consommer.

- Si vous opter par la revente vous bénéficierez d'un tarif d'achat fixé sur une durée de 20 ans.
- Si vous opter pour l'autoconsommation vous ferrez des économies sur votre facture d'électricité en économisant ce que votre installation produit. Il est possible également de revendre le surplus d'électricité non consommé.

Avec notre plateforme solaire, vous:

- **Estimez gratuitement le potentiel solaire de votre toiture**
De la rentabilité de l'investissement au montant des aides de l'Etat
- **Co-construisez votre projet de A à Z**
Du début de votre réflexion jusqu'à 2 ans après les travaux
- **Trouvez les meilleurs installateurs près de chez vous**
Sélectionné parmi les professionnels RGE du territoire

Découvrez votre simulation sur:

<https://scot-bergeracois.insunwetrust.solar>

Estimation économique sur 20 ans

« Nous voulons développer les énergies renouvelables et nous savons que le solaire est l'un des meilleurs atouts du territoire. Ce service doit également permettre de sécuriser les habitants qui souhaitent investir dans l'installation de panneau solaire.»
précise Pascal Delteil, Président du SyCoTeB.

Une estimation économique sur 20 ans s'affiche ainsi grâce aux calculs effectués par la plateforme. De quoi motiver mais aussi rassurer des porteurs de projet et remplir les objectifs de transition énergétique du territoire.

